



**N.REF : JJG/CB**  
**DC N° 09.004**

**DECISION**

***Concernant les tarifs 2009  
des emplacements sur les plages de ROYAN  
et locations de sièges sur les promenades de ROYAN***  
=°=°=°=°=

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 Mars 2008, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 31 Mars 2008 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°08/0333 en date du 31 Mars 2008 rendu exécutoire le 1<sup>er</sup> Avril 2008, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 08 Avril 2008 (DC N°08/124) fixant les tarifs 2008 des emplacements sur les plages de ROYAN et locations de sièges sur les promenades de ROYAN et déposée à la Sous-Préfecture de ROCHEFORT le 16 Avril 2008,

**D E C I D E**

- De fixer les tarifs des emplacements sur les plages de ROYAN (**PONTAILLAC – PIGEONNIER – LE CHAY – FONCILLON – LA GRANDE CONCHE - LE LIDO**) et la location de sièges sur les promenades de ROYAN pour la saison estivale 2009 comme suit :

	<b><u>PR/MEMOIRE TARIFS 2008</u></b>	<b><u>TARIFS 2009</u></b>
<b><u>I – CLUB DE PLAGE</u></b>		
Par emplacement		
○ Mois de Juillet et Août – le m2	15,20 €	15,60 €
○ Mois de Juin et Septembre – le m2	7,60 €	7,80 €
<b><u>II – LOCATION NAUTIQUE</u></b>		
Par emplacement		
○ Mois de Juillet et Août – le m2	13,35 €	14,00 €
○ Mois de Juin et Septembre – le m2	6,70 €	7,00 €
<b><u>III – TENTES</u></b>		
○ La ½ Journée	8,00 €	8,30 €
○ La Journée	12,00 €	12,30 €
○ La Semaine	54,00 €	55,50 €
○ La Quinzaine	79,00 €	80,50 €
○ Le Mois	109,00 €	112,00 €
○ Les 2 Mois	200,00 €	206,00 €
<b><u>IV – PACK TENTE ET 2 TRANSATS</u></b>		
○ La ½ Journée	9,50 €	10,00 €
○ La Journée	15,00 €	15,50 €
○ La Semaine	75,00 €	77,00 €
○ La Quinzaine	115,00 €	118,00 €
○ Le Mois	165,00 €	170,00 €
○ Les 2 Mois	290,00 €	300,00 €
<b><u>V – TRANSATS &amp; SIEGES</u></b>		
○ La ½ Journée	3,50 €	3,50 €
○ La Journée	6,00 €	6,00 €
○ La Semaine	15,00 €	15,00 €
○ La Quinzaine	24,00 €	24,00 €
○ Le Mois	35,00 €	35,00 €
○ Les 2 Mois	60,00 €	60,00 €
<b><u>VI – BAINS DE SOLEIL + PARASOL</u></b>		
○ La ½ Journée	4,50 €	4,80 €
○ La Journée	8,00 €	8,30 €
○ La Semaine	36,00 €	37,00 €
<b><u>VII – PARAVENT</u></b>		
○ La Journée	3,00 €	3,00 €

<b><u>VIII – CONSIGNE DE PLAGE</u></b>		
○ La Journée	1,50 €	1,50 €
<b><u>IX – PROMENADE OUBANGUI CHARI</u></b>		
○ de 9 h à 19 h (l'heure)	0,30 €	0,30 €

- D'encaisser la recette correspondante aux comptes 70328/7083 – Fonction 833 du Budget de l'exercice 2009.

**Fait à ROYAN, le 21 janvier 2009**

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 5 février 2009

Pour le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint,  
Henri LE GUEUT